

différé à l'appel des Ordres inscrits au nom du gouvernement concernant la reprise du débat sur ladite motion, le mercredi 20 juin 1973.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-193, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3).

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Basford, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles 7, 11, 14 et 17 sont réservés.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand), appuyé par M. Epp, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de réviser la Loi sur l'assurance-chômage afin d'en supprimer les dispositions qui tendent à détourner du travail ainsi que toutes celles qui se fondent sur le principe du bien-être social et non sur celui de l'assurance sociale.—(Avis de motion n° 20).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Basford,—Que le Bill C-193, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après débat, la question mise aux voix est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Madill et Clark (Rocky Mountain) en remplacement de MM. Ritchie et Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich), Mackay, Buchanan et Danson en remplacement de MM. Rynard, Kempling, Smith (Northumberland-Miramichi) et Breau sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Conseil des recherches médicales, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, y compris les états financiers, conformément à l'article 17 de la Loi sur le Conseil de recherches médicales, chapitre M-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/299).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.